

**AR Prefecture**017-200041614-20260526-2026\_05\_35-DE  
Reçu le 04/06/2026*Aunis-  
-Sud-*

Imagine la futuralté

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance du mardi 26 mai 2026  
DELIBERATION n°2026\_05\_35****COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – COMPOSITION**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le Vingt-six mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT
En exercice	Présents	Votants	
51	44	51	
<b>Quorum : 26</b>			
<b>Présents / Membres titulaires :</b> RAULT Christophé (a reçu pouvoir de Steve GABET), GODEAU Thomas, DESCAMPS Anne-Sophie, PEINTRE Angélique (a reçu pouvoir de Jocelyne MARLIERE), DESILLE Raymond, VANNELLE Alexandra, PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé (a reçu pouvoir de Florence VILLAIN), GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France, AUBOYER Jean-Jack, DRAPEAU Myriam, DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane, BRULE Aude, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, BLIN Bruno (a reçu pouvoir de Sabine MOUNIER), MADEAUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, NICE Camille (a reçu pouvoir de Francis TRAIN), ROSPARS Elodie, CADOT Matthieu, MARCHAND Pierre-François, MARCHAND Sébastien, DUFITRE Stéphanie, BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, YVON Emilie, GAROT Jérôme, BARIT Annabelle (a reçu pouvoir de Rozenn PETOT), COTTENEC Philippe, GRIS Pascale (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET), BRUNIER Christian, LEGROS Catherine, MOREAU Richard, DIOT-BESNIER Brigitte			
<b>Présent/ Membre suppléant :</b> -----			
<b>Absents :</b> -----			

<b>Secrétaire de Séance :</b> Olivier DENECHAUD
<b>Convocation envoyée le :</b> 19 mai 2026
<b>Affichage de la convocation le :</b> 19 mai 2026

<b>Auteur de l'acte :</b> Christophe RAULT Président
<b>Télétransmission en préfecture le :-</b> 4 JUIN 2026
n°: 017-200041614-20260526-2026_05_35-DE
<b>Date de publication sur le site Internet :</b> - 4 JUIN 2026

**AR Prefecture**

017-200041614-20260526-2026\_05\_35-DE  
Reçu le 04/06/2026

**COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – COMPOSITION**

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

**Considérant** qu'il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,

**Considérant** que cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

**Considérant** que cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

**Monsieur Christophe RAULT, Président,** précise que le Conseil Communautaire doit créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et en déterminer la composition. Ce sont les Conseils Municipaux qui devront ensuite délibérer pour en désigner les membres.

**Monsieur Christophe RAULT, Président,** propose de constituer la Commission avec un membre par commune auquel il propose d'adjoindre un suppléant.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité**

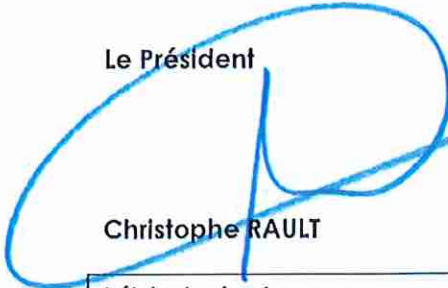
- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Décide de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre la Communauté de Communes Aunis Sud et les 24 communes membres,
- **Décide que cette commission sera composée 1 membre par commune, avec désignation d'un titulaire et d'un suppléant**
- Prend bonne note que les Conseils Municipaux des 24 communes devront désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour siéger à cette commission.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
Fait à Surgères,  
Le 27 mai 2026

AR Prefecture

017-200041614-20260526-2026\_05\_35-DE  
Reçu le 04/06/2026

Le Président



Christophe RAULT



Le secrétaire de séance



Olivier DENECHAUD

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.